



## Règlement Particulier Provincial

### COURSE DE COTE ALLE-SUR-SEMOIS



Cette épreuve est organisée avec le concours de :

- ASBL « Course de Côte de Alle »
- Commune de Vresse-sur-Semois
- Zone de police « Houille-Semois »

## I. TIMING

08/05/2010		Publication du Règlement Particulier
08/05/2010		Date de début des engagements et des paiements
17/06/2010	20h00	Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)
18/06/2010	20h00	Attribution des numéros
18/06/2010	21h00	Affichage de la liste des engagés
19/06/2010	18h00	Ouverture des Vérifications Administratives
19/06/2010	18h00	Ouverture du Contrôle des Licences
19/06/2010	19h30	Fermeture des Vérifications Administratives
19/06/2010	19h30	Fermeture du Contrôle des Licences
20/06/2010	07h30	Ouverture des Vérifications Administratives
20/06/2010	07h30	Ouverture du Contrôle des Licences
20/06/2010	08h00	Ouverture des Vérifications Techniques
20/06/2010	08h30	Séances d'essais obligatoires
20/06/2010	10h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
20/06/2010	10h30	Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
20/06/2010	11h00	Fermeture des Vérifications Techniques
20/06/2010	12h00	Fin des séances d'essais
20/06/2010	13h00	Affichage de la liste des voitures qualifiées (au secrétariat)
20/06/2010	13h30	Début des montées officielles
20/06/2010		Affichage des résultats officiels (30 min après l'arrivée de la dernière voiture)
20/06/2010		Officialisation des résultats (30 min plus tard)
20/06/2010	20h00	Proclamation des résultats (au centre Récréalle) (ou 2 h maximum après la rentrée de la dernière voiture au parc des coureurs)

## II. COMITE D'ORGANISATION

### ASBL PROMORACING

Rue des Witays, 40  
5555 Bièvre  
Tél & Fax : 061/58.95.11  
Email : christian\_mottiaux@hotmail.com  
N° Entreprise : 444284447  
N° Association : 812491

Président : Michael DIVOY  
Vice-Président : Régis CLARINVAL  
Secrétaire : Christian MOTTIAUX  
Trésorier : Stéphane MOTTIAUX

### III. GESTION DE LA COURSE

Directeur de course :	Christian MOTTIAUX	Lic. ASAF : 0997
Directeur de course adjoint :	Michael DIVOY	Lic. ASAF : 0854
Secrétaire du meeting :	Valérie DE BACKER	Lic. ASAF : 0192
Directeur de la sécurité :	Stéphane MOTTIAUX	Lic. ASAF : 0826
Directeur de la sécurité adjoint :	José BARTHELEMY	Lic. ASAF : 0922
	Thierry GREGOIRE	Lic. ASAF : 0847
Chargés des Relations avec les concurrents :	Léon BLASUTIG	Lic. ASAF : 0850
	Yves SMETS	Lic. ASAF : 0938
Responsable du Parc des coureurs :	Alain LAMBOT	
Responsable des commissaires de route :	René DEMARTEAU (IRSN)	
Bureau des calculs :	Giovanni SGHERZI	
Médecin :	Dr Nicole DESENFANS	
Service de Secours :	Croix-Rouge de Belgique	
Speakers	Dominique VIGNISSE	
Dépanneuse	Garage Michael DIVOY	

### IV. OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

Commissaires sportifs ASAF :	Président de Collège :	André DEBARSY	Lic. ASAF : 0924
	Membre :	André DOEMER	Lic. ASAF : 0713
Commissaires techniques ASAF :	Président de Collège :	Bernard MENU	Lic. ASAF : 0021
	Membre :	Alain JOTTARD	Lic. ASAF : 0975
	Membre :	Benoît EVRARD	Lic. ASAF : 0969
	Membre :	Olivier MENU	Lic. ASAF : 0718
	Stagiaire :	Alain CLIGNET	Lic. ASAF : 0116
	Secrétaire :	Josette DOCQ	Lic. ASAF : 0717
Observateur ASAF :		Gérard GOSSET	Lic. ASAF : 0932
Inspecteur- Sécurité ASAF :		Herman NYSSSEN	Lic. ASAF : 0003

### V. PERMANENCES

Jusqu'au 19/06/2010 à 20h00 :

Michael Divoy – Rue Albert Marchal, 70 – 5575 Gedinne – 061/58.95.11 – 0476/22.06.21

Christian Mottiaux – Rue des Witays, 40 – 5555 Bièvre – 061/51.17.78 – 0478/22.31.87

A partir du 20/06/2010 à 07h30 :

Michael Divoy – Au secrétariat près de la ligne de départ – 0476/22.06.21

Après l'épreuve :

Michael Divoy – Rue Albert Marchal, 70 – 5575 Gedinne – 061/58.95.11 – 0476/22.06.21

Christian Mottiaux – Rue des Witays, 40 – 5555 Bièvre – 061/51.17.78 – 0478/22.31.87

Internet : [www.promoracing.be](http://www.promoracing.be) – [christian\\_mottiaux@hotmail.com](mailto:christian_mottiaux@hotmail.com)

### VI. PARTICULARITES

#### **Article 1 : Définition**

Le 20/06/2010, l'épreuve dénommée Course de Côte de Alle-sur-Semois, comptant pour :

- Championnat de la Communauté Française,
- Championnat des Provinces de Namur, Brabant et Luxembourg,

sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2010, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2010, pages 143 à 161), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

## **Article 2 : Parcours**

- 2.1. Route N945 reliant Alle-sur-Semois à la France
- 2.2. Longueur de la côte : 3.700 mètres
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 7 mètres
- 2.4. Départ : Sortie du village de Alle-sur-Semois à proximité de la gare TEC
- 2.5. Arrivée : Sommet de la côte
- 2.6. Homologation : Avril 2010

## **Article 3 : Sécurité**

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 19
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

## **Article 4 : Véhicules**

### 4.1. Voitures admises :

Division 1 :	Classe 1 :	de 0 à 1400cc
	Classe 2 :	au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 3 :	au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 4 :	+ de 2000cc
Division 2 :	Classe 5 :	de 0 à 1400cc
	Classe 6 :	au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7 :	au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8 :	+ de 2000cc
Division 3 :	Classe 9 :	de 0 à 1150cc
	Classe 10 :	au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
	Classe 11 :	au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12 :	au-delà de 1600cc jusqu'à 200cc
	Classe 13 :	+ de 2000cc
Division 4 :	Classe 14 :	Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15 :	de 0 à 1600cc
	Classe 16 :	au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17 :	+ de 2000cc

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

## **Article 5 : Engagement**

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 08/05/2010 et, au plus tard, le 17/06/2010 avant 20h00., à Michael Divoy – Rue Albert Marchal, 70 – 5575 Gedinne.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

**Le montant du droit d'engagement (frais d'inscriptions, contributions, frais d'assurances et taxes) devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : 068-2472417-11 – Intitulé : Promo-Racing ASBL avant le 17/06/2010 (Attention aux délais bancaires).**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 20/06/2010, à 10h00 (voir Règlement Particulier Course de Côte & Sprints, Art. 5).

**5.2. Les frais d'inscription s'élèvent 47,19 €, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 29,83 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 2,98 €, soit un total de 80 €.**

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 18/06/2010, à 20h00.

La liste des engagés sera affichée le 18/06/2010 à 21h00 au Café « Les Arcades » - Rue de la Coue, 1 – 5550 Alle-sur-Semois – 061/50.13.12.

Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

**5.4. Le nombre de voitures admises est fixé à 150 (voir Art. 5 du RP Courses de Côte et Sprints).**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera appliquée.

## **Article 6 : Vérifications administratives**

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu :

- Au secrétariat à proximité de la ligne de départ, le 20/06/2010 selon ce timing :  
Division 1 : de 07h30 à 08h30  
Division 2 : de 08h15 à 09h45  
Division 3 : de 08h30 à 10h00  
Division 4 : de 09h00 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

6.2. Documents à présenter : Licence « P » - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place. Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront toutefois des licences « d'un jour » des types « 1J-B » et « 1J-A4 » dans le respect des procédures reprise au Chapitre 1, Art. 2 des Prescriptions Sportives Générales. De plus, comme l'épreuve n'est pas OPEN, des « droits de participation » pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs.

6.4 Les vérifications Administratives préliminaires des concurrents et le contrôle des licences auront lieu la veille de l'épreuve, c'est à dire le 19/06/2010, au secrétariat, situé à proximité de la ligne de départ, de 18h00 à 19h30.

## **Article 7 : Vérifications Techniques**

7.1 Les Vérifications Techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs. Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

7.2. Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 20/06/2010 selon le timing suivant :

- Division 1 : de 08h00 à 9h00
- Division 2 : de 08h30 à 10h00
- Division 3 : de 09h00 à 10h30
- Division 4 : de 09h30 à 11h00

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

## **Article 8 : Chronométrage**

Il se fera au 1/100° de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui.

8.2. Liaison entre départ et arrivée : radio et téléphone.

## **Article 9 : Essais**

9.1. Une séance d'entraînements (2 montées obligatoires) aura lieu le 20/06/2010, de 08h30 à 12h00.

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors course, les droits d'engagement étant confisqués.

## **Article 10 : Course**

10.1. La course se déroulera en DEUX montées officielles.

10.2. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps des 2 montées.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h30, le 20/06/2010 et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

## **Article 11 : Divers**

11.1. Le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum.

Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera au secrétariat à proximité de la ligne de départ.

11.4. La liste des voitures qualifiées sera affichée le 20/06/2010 à 13h00, au secrétariat à proximité de la ligne de départ

**11.6. La Parc des Coureurs est situé dans le centre du village de Alle-sur-Semois.**

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer, mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante), les pneus.

## **Article 12 : Classements**

- 12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISION.
- 12.4. Classement par CLASSE.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.
- 12.7. Classement 1<sup>ère</sup> DAME.

## **Article 13 : Coupes et trophées**

### 13.1. Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE.
- 1<sup>ère</sup> ECURIE des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- 1<sup>ère</sup> ECURIE de la Division 4.
- 1ère Dame des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- 1ère Dame de la Division 4.

13.3. La proclamation des résultats aura lieu au Centre Récréalle – Rue L. Henrard, 16 – 5550 Alle-sur-Semois – 061/50.03.81, le 20/06/2010 à 20h00 (ou au plus tard deux heures maximum après la rentrée de la dernière voiture au Parc des coureurs). Les pilotes classés qui ne s’y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

## **Article 15 : Dispositions particulières.**

15.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d’emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.

15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l’accotement de façon à ce qu’elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.

15.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer.

15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l’Organisateur, en accord avec les Commissaires sportifs, se réserve le droit d’apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.

15.5. Si l’épreuve devait être annulée, l’Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu’au remboursement des frais de participation versés.

15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l’épreuve susdite et s’engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l’A.S.A.F..

15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organismes et leurs représentants préposés et chacun d’eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l’épreuve, qu’ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d’une négligence ou d’une faute des dits Organismes, de leurs préposés ou de leurs représentants.

15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l’ASAF et des différents services d’organisation, l’Organisateur a souscrit une police d’assurances qui ne peut sortir ses effets qu’à l’intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l’épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l’endroit de l’épreuve, tant pendant l’épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- Yves Bar (Lic. ASAF n° 0802) pour la CSAPN, en date du 16 avril 2010
- Herman NYSSSEN (Lic. ASAF n° 0003) pour l’ASAF, en date du 30 avril 2010

**Club organisateur : ASBL Promo-Racing****Epreuve : Course de Côte de Alle-sur-Semois****Date : 20/06/2010****Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 17/06/2010 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à**

Michael Divoy – Rue Albert Marchal, 70 – 5575 Gedinne – Tél &amp; Fax : 061/58.95.11 – christian\_mottiaux@hotmail.com

**C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N**

<b>Engagement reçu</b>	<b>Paiement reçu</b>	<b>DIVISION</b>	<b>CLASSE</b>	<b>NUMERO ATTRIBUE</b>
Le ...../...../2010	Le ...../...../2010			

**PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : ...../ « ..... »	Si pseudonyme : .....	Prénom : .....	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
---------------------------	--------------------------	-------------------	--

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.  
Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.  
Je certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

**LICENCE**

Province	ASAF					VAS					N°Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>	.....	.....
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)						
Division 4	Classe 14 Min. A4 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				

**VOITURE** (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	.....CC	.....	.....

**Passeport technique ASAF N°****ECURIE :** .....**\*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>	.....	.....

**(x) Cocher dans la case merci . Voir article 11 du présent règlement.**

Date : .....

Signature du pilote précédée de la mention « Lu et approuvé » ) :

.....

Numéro attribué à la voiture : .....

**\* JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION**

# Course de côte de Alle-sur-Semois

## 20/06/2010

N°: .....

### VERIFICATIONS

#### PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom : .....					Si pseudonyme : ..... / « ..... »					Prénom : .....			Signature : .....	
Province :		<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>		<b>Type</b>
<input checked="" type="checkbox"/>		BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....		.....
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

#### VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....	.....	.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>	.....	.....
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements ( Combinaison )			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		N° Passeport ASAF			
Extincteur		<p style="text-align: center;">EN ORDRE <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;">NON CONFORME <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><u>Commissaire Technique</u></p>			
Appui-tête					
Casque					
Fixations dans l'habitacle					
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:			
Ornement extérieur		<p style="text-align: center;">SECRETARIAT :</p>			
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

- A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.